

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE Du 10 février 2023

Séance du 10 février 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle de la mairie

Quorum : 9

Présents :

M. BETTENCOURT Daniel, M. COCHIN Didier, M. FAULCONNIER Philippe, Mme FERRANDON Séverine, M. FERRANDON Jacques, M. LAURENT Mickaël, M. PACAUD Jean-Luc, M. PELTIER Christian, Mme PILORGE Valérie, Mme THEVENIN Michelle, Mme TISSIER Sonia

Procuration(s) :

Mme PETITEAU Elisabeth donne pouvoir à M. COCHIN Didier

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BONDOUX Annie, M. MONNIER Marc, M. PERNOLLET Yoann, Mme PETITEAU Elisabeth

Secrétaire de séance : M. BETTENCOURT Daniel

Président de séance : M. FERRANDON Jacques

1 - Relecture du PV de la réunion du 2 décembre 2022

Après relecture, le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2022 est approuvé.

2 - Délibération n° 2023 -01 :

Demande de subvention au Conseil Départemental : Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public 2023 :

M. le Maire présente l'avant-projet du maître d'œuvre, M. TRONCHE, pour des travaux de rénovation de l'école. Ces travaux devraient permettre d'atteindre ou dépasser 35 % de gain énergétique... Cet avant-projet prévoit des travaux pour un montant de 773 200.00 € HT et des frais d'études et d'honoraires de 92 475.00 € HT, soit un montant total de 865 675.00 € HT.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de globaliser la demande de subvention de 3 années.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux nécessaires à la rénovation énergétique de l'école,

Pour un montant total de : 865 675.00 € HT,

DECIDE

- **D'approuver ce programme de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés**
- **De solliciter l'aide du Conseil Départemental, au titre des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public, à hauteur de 40 % de l'enveloppe HT des travaux prévus en globalisant les demandes des années 2023-2024 et 2025**
- **D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2023, selon le plan de financement ci-après :**

- Conseil Départemental (40 %) :	346 270.00 €
- DETR :	300 000.00 €
- Région :	55 000.00
- Auto financement :	<u>164 405.00 €</u>
	865 675.00 € HT
- **De mandater M. le Maire pour toute décision et signature nécessaires à l'exécution de ces décisions.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération n° 2023 - 02 :**Demande de subvention au titre de la DETR 2023 : Travaux d'amélioration énergétique de l'école :**

M. le Maire présente l'avant-projet du maître d'œuvre, M. TRONCHE, pour des travaux de rénovation de l'école. Ces travaux devraient permettre d'atteindre ou dépasser 35 % de gain énergétique... Cet avant-projet prévoit des travaux pour un montant de 773 200.00 € HT et des frais d'études et d'honoraires de 92 475.00 € HT, soit un montant total de 865 675.00 € HT.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux nécessaires à la rénovation énergétique de l'école,

Pour un montant total de : 865 675.00 € HT,

DECIDE

- **D'approuver ce programme de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés**
- **De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 - transition écologique et énergétique**
- **D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2023, selon le plan de financement ci-après :**

- Conseil Départemental (40 %) :	346 270.00 €
- DETR (30 % plafonné à 300 000.00)	300 000.00 €
- Région :	55 000.00
- Auto financement :	<u>164 405.00 €</u>
	865 675.00 € HT

- **De mandater M. le Maire pour toute décision et signature nécessaires à l'exécution de ces décisions.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Délibération n° 2023 - 03

Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments scolaires 2023 :

M. le Maire présente l'avant-projet du maître d'œuvre, M. TRONCHE, pour des travaux de rénovation de l'école. Ces travaux devraient permettre d'atteindre ou dépasser 35 % de gain énergétique... Cet avant-projet prévoit des travaux pour un montant de 773 200.00 € HT et des frais d'études et d'honoraires de 92 475.00 € HT, soit un montant total de 865 675.00 € HT.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux nécessaires à la rénovation énergétique de l'école,

Pour un montant total de : 865 675.00 € HT,

DECIDE

- **D'approuver ce programme de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés**
- **De solliciter l'aide du Conseil Régional d'AURA, pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école**
- **D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2023, selon le plan de financement ci-après :**

- Conseil Départemental	:	346 270.00 €
- DETR	:	300 000.00 €
- Région	:	55 000.00
- Auto financement	:	<u>164 405.00 €</u>
		865 675.00 € HT

- **De mandater M. le Maire pour toute décision et signature nécessaires à l'exécution de ces décisions.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Point sur les travaux d'agrandissement de la maison des associations

M. le Maire rappelle que des travaux d'agrandissement et d'amélioration de la maison des associations avaient été projetés en 2022 et les demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DETR, pour un montant s'élevant à 128 000.00 €.

Le maître d'œuvre chargé de l'opération, M. TRONCHE, a présenté un projet qui s'élève à 201 800.00 € HT de travaux estimés, plus les honoraires.

M. le Maire propose de rencontrer les responsables du CEN et le maître d'œuvre pour leur présenter la situation, et proposer le changement du projet et le calendrier des travaux prévus.

6 - Délibération n° 2023 - 04 :**Demande de subvention au Conseil Départemental : Dispositif de solidarité départementale 2023 :**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire présentant les travaux nécessaires à la réparation du toit du bâtiment du Legs Fanjoux, sis 17 rue de St Pourçain, lequel abrite 2 appartements locatifs, et présenté les devis proposés par M. Jérôme SUCHET,
Pour un montant total de : 12 462.00 € HT,

DECIDE

- **D'approuver ce programme de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés**
- **De solliciter l'aide du Conseil Départemental, au titre du dispositif de solidarité départementale 2023 pour la somme de 5 000.00 €**
- **D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif 2023, selon le plan de financement ci-après :**

- Conseil Départemental :	5 000.00 €
- Auto financement :	<u>7 462.00 €</u>
	12 462.00 € HT

- **De mandater M. le Maire pour toute décision et signature nécessaires à l'exécution de ces décisions.**

7 - Questions diverses :

- Le Centre Social 1, 2, 3, Bocage du Montet projette de mettre en place un système de portage de repas à domicile auprès des personnes âgées. M. le Maire rappelle qu'actuellement le portage des repas auprès des personnes âgées de la commune (9 actuellement) est assurée bénévolement avec la prise en charge des frais de déplacement de la personne qui effectue les livraisons, et que les repas livrés sont facturés 7.75 € (6.65 € pour ceux qui sont pris en mairie par la personne âgée). Le projet de tarification du Centre Social étant plus élevé, le conseil municipal ne donne pas suite pour l'instant.

- Le poste de relevage de Saint-Laurent ne fonctionnait plus : il a été nettoyé, les capteurs ont été remplacés, une réparation des pompes a été faite, mais n'a pas suffi. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire de commander une nouvelle pompe.

- La station d'épuration a également été nettoyée, les capteurs ont été changés et les roseaux ont été faucardés. Tout fonctionne normalement.

- Il a été signalé qu'il y a beaucoup de ragondins le long du ruisseau de Logères, en particulier entre la route de Treban et la station d'épuration. M. le Maire demandera à un piégeur agréé d'intervenir.

- Des travaux de rénovation ont été réalisés à l'agence postale, suite au remplacement de la porte et des fenêtres. L'employé communal est intervenu dans l'accueil et dans les toilettes du local. La partie bureau sera rénovée ultérieurement.

- Le nouveau portail du cimetière est en cours de fabrication par M. NODIN.

- Le nouvel adressage de la commune est en cours. MM. COCHIN et FAULCONNIER feront le tour de la commune pour vérifier où il est nécessaire de poser ou de remplacer des plaques de rues. Il conviendra ensuite de commander ces plaques de rues et les plaques de numéro nécessaires,

d'informer les habitants concernés de leur nouvelle adresse, et de déposer le fichier sur la base nationale.

- Un contrôle du trafic routier et des vitesses a été réalisé par l'UTT de St Pourçain sur la RD 2009, entre le haut du bourg et le bureau de tabac, ainsi que sur le RD 32 (rue de La Ferté) entre le 15 et le 22 novembre dernier, après ouverture de l'A 79.

Il a été constaté :

- sur le RD 2009 : un trafic stable de 40 000 véhicules hebdomadaire, dont 15 % de poids lourds.
24 000 excès de vitesses ont été constatés, surtout entre 50 et 60 km/h, mais 157 excès de vitesses à 80 km/h et plus.

- sur la RD 32, 10 000 véhicules hebdomadaires, dont 10 % de poids lourds (ou tracteurs agricoles), 3600 excès de vitesses ont été constatés, principalement entre 50 et 60 km / h.

M. le Maire prendra rendez-vous avec l'UTT pour savoir ce qui peut être envisagé pour réduire la vitesse.

- Travaux divers à prévoir dans le budget primitif 2023 :

- Rénovation du logement au-dessus de la mairie (2 place de la mairie)
- continuer la reprise des sépultures à l'état d'abandon au cimetière
- signalisation au sol à refaire, en particulier sur le RD 2009
- parking derrière l'épicerie : voir pour enlever l'arbre qui est en train d'abimer le mur

- Recensement de la population : d'après l'INSEE, l'agent recenseur est dans les temps, il ne reste que quelques personnes à voir, qui sont difficiles à joindre.

- Via'Allier (voie verte) : M. le maire a participé dernièrement à une réunion pour la reprise des études pour ce projet, pour la partie entre BILLY et BRESSOLLES, en passant par Varennes/Allier, St-Loup, La Ferté Hauterive vers Les Echerolles (rive droite de l'Allier), puis CHATEL, en passant par le centre bourg. La réflexion porte en particulier sur la sécurisation de la traversée de la RD 2009.

- Proposition de M. PACAUD Jean-Luc pour créer et aménager un nouveau parking vers l'église, le long du RD 2009, avec un chemin piétonnier pour rejoindre l'église : la commission travaux établira un projet.

- Panneaux lumineux d'informations : le Conseil Départemental propose aux communes d'installer des panneaux lumineux (3 maxi par commune) pour y apposer des informations communales et départementales. Les communes auront à leur charge les frais de fonctionnement (électricité et entretien) : le conseil municipal n'est pas favorable à cette idée.

- Non préemption à ventes dans la commune :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- Propriété de M. et Mme SIRET Bernard, 18 rue de Moulins, à M. Joris ROUSVOAL
- Propriété de Mmes ZIZZA Marisa et Agata, 1 rue des Vignes, à M. Fabien PASQUEL

Le Secrétaire de séance,

Fait à CHATEL-DE-NEUVRE
Le Maire,